

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1726 16 août 2007

# **SOMMAIRE**

Actaris Financial Services82810	
Actaris Luxembourg82814	Branch 82819
Allianz-dit Business Cash82808	H & A Lux OptiRent82847
Alpa S.A82839	HSH Money EuroPlus82814
Amerly's International S.A 82806	HSH Money GlobalCurrency82814
Atayo S.A 82808	Hydro Invest S.A82807
BAY-RUM Immobilière S.A82802	Iberofinance S.A 82808
<b>BAYVK P1-Fonds</b> 82824	Immobilière des Sables S.A 82804
Cargoleasing S.A	Italtractor ITM S.A82842
Chester82824	Kalchesbrück NewCo S.A 82809
Cofineur S.A82807	Laboratoire Dentaire Fleischhauer S.à r.l.
Credit Suisse IndexMatch (Lux) 82813	82843
Credit Suisse Money Market Fund Manage-	Lehr S.à r.l 82842
ment Company	Lux Investcom SA 82805
Credit Suisse Systematic Alpha (Lux) 82813	Montigny Holding S.A 82806
DWS Multi Asset Flex II82806	<b>Motor Development International S.A 82803</b>
DWS Multi Asset Flex II82805	Nimie S.A
DWS Multi Asset Flex III82814	Nordlux82847
DWS Multi Asset Flex III82809	Old Castle Invest S.A82848
DWS Multi Asset Flex IV82806	PBW II Real Estate Fund S.A 82819
DWS Multi Asset Flex IV82805	<b>Sedna Europe</b>
DWS Multi Asset Flex V82809	Seizinvest S.A 82819
DWS Multi Asset Flex V82824	Société Européenne de Participations Im-
DWS Rendite82847	mobilières <b>S.A</b> 82804
<b>DWS Rendite82848</b>	Soluparfi I S.A 82802
EasyETF Itraxx® Crossover 82823	Taylor Holding S.A 82807
EasyETF Itraxx® Europe HiVol 82823	Tizzano S.A 82839
Elsiema Holding S.A 82803	T.M.H. Web Invest S.A 82808
Faïence S.A	Value Strategy Fund82802
Financière Baucalaise S.A.H 82818	Vermögensportfolio Ulm82824
Fiscogest S.à.r.l	VOLANDO Umbrella Fund82823
Fondation Sclérose en Plaques Luxem-	VOLANDO Umbrella Fund82823
bourg82840	<b>W2007 Parallel Blocker 1 S.à r.l 82833</b>
Erancan S à r I 82842	Yarmouk Holding



# Soluparfi I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société anonyme SOLUPARFI I S.A. à:

# l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 septembre 2007 à 16.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société en SEA-INVEST CORPORATION S.A.
- 2. Modification subséquente de l'article 1 er des statuts.
- 3. Divers.

Référence de publication: 2007086259/755/13.

# BAY-RUM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.691.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2006 et 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
- 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086264/795/18.

# Value Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.976.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à une

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'étude de Maître Joseph Elvinger, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le 17 septembre 2007 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Proposition de dissolution et mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination des liquidateurs.
- 3. Proposition de donner mandat aux liquidateurs d'apporter, conformément aux dispositions des articles 145 et 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actifs et, dans la mesure permise par la loi, la situation passive connue, du compartiment unique de la Société, à savoir Value Strategy Fund / Value Strategy Traditional, au compartiment Value Strategy Traditional de Hermes Investment Fund, une Sicav de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 113.228 et dont le siège social est établi 26, avenue de la Liberté. L-1930 Luxembourg.
- 4. Proposition de donner mandat aux liquidateurs de rémunérer les actionnaires de la Société par des actions du compartiment Hermes Investment Fund / Value Strategy Traditional selon une parité de une action de Hermes Investment Fund / Value Strategy Traditional pour chaque action de Value Strategy Fund / Value Strategy Traditional détenue par l'actionnaire en question.
- 5. Divers.



Selon l'article 13 des statuts de la Société et conformément à la Loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée; les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action entière donne droit à une voix.

Modalités d'admission à l'Assemblée:

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg/administration VALUE STRATEGY FUND - EUVL/JUR), ou auprès de S.A. LELEUX ASSOCIATED BROKERS N.V., 17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles, le 7 septembre, 2007 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration; à cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues à EUROPEAN FUND SERVICES (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg) ou auprès de S.A. LELEUX ASSOCIATED BROKERS N.V., 17, rue du Bois Sauvage, B-1000 Bruxelles, au plus tard le 7 septembre, 2007 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires).

Les personnes qui assisteront aux Assemblées en qualité d'actionnaires ou par procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'elles possèdent directement ou en vertu d'une procuration dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de EUROPEAN FUND SERVICES S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086230/3451/43.

# Elsiema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086256/795/16.

# Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 38.747.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social le jeudi 30 août 2007 à l'heure de midi pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Allocution du Président,
- 2. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006,
- 3. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice,
- 4. Approbation des comptes annuels, du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,
- 5. Affectation des résultats,
- 6. Décharge aux organes sociaux,
- 7. Elections statutaires,
- 8. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales,
- 9. Questions proposées par les actionnaires qualifiés (c'est-à-dire ayant plus de 10% des droits de vote),
- 10. Divers

Il est porté à votre connaissance que les projets des bilans, comptes de pertes et profits et annexes au bilan, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sont à votre disposition au siège social.



Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont encore convoqués pour assister à une

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire au siège social, le 30 août 2007 à 13.30 heures pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Allocution du Président,
- 2. Transformation de la Société de société anonyme holding (loi du 31 juillet 1929) en société anonyme commerciale,
- 3. Approbation de diverses autres modifications aux statuts sociaux pour les adapter aux évolutions législatives,
- 4. Introduction d'un nouveau capital autorisé,
- 5. Questions proposées par des actionnaires qualifiés (ayant plus de 10% des droits de vote),
- 6. Divers.

Des modèles de procurations sont disponibles au siège social. En cas de besoin les procurations, dûment remplies et signées avec la mention manuscrite «Bon pour pouvoir» sont à renvoyer au siège, de façon a y être pour avant le jour de la date des assemblées.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> août 2007.

Pour le conseil d'administration

G. Nègre

Président

Référence de publication: 2007081908/535/40.

# Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 5 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086250/1267/15.

## IMEUROP, Société Européenne de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.401.

Shareholders are hereby convened to the

# SHAREHOLDERS' MEETING

of the Company to be held on *Friday 24th August 2007* at 2.00 p.m. at the premises of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, with the following agenda:

## Agenda:

- 1. Decision to set the registered office of the Company at 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;
- 2. Decision to reappoint Lord Moyne as director of the Company for a period of 2 years;
- ${\it 3. \ \, Decision to appoint Charles \, Coase \, as \, new \, director \, of \, the \, Company \, for \, a \, period \, of \, 2 \, years;}$
- 4. Decision to appoint John Nicholls as new director of the Company for a period of 2 years;
- 5. Decision to appoint Interconsult Luxembourg international consulting S.A. as new auditor of the Company for a period of 2 years ending on the date of the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2008; and
- 6. Miscellaneous.

This serves as a convening notice for the above mentioned meeting of the Company.



7 August 2007.

## IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A.

Référence de publication: 2007082862/5499/22.

## Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 13 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086251/1267/15.

# DWS Multi Asset Flex IV, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086224/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02665. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# DWS Multi Asset Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086222/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02659. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

## Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.



L'assemblée générale statutaire du 15 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086253/1267/15.

## DWS Multi Asset Flex II, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086221/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02661. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# DWS Multi Asset Flex IV, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086223/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02666. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086254/795/16.

# Montigny Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 septembre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire



- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2007
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086257/795/15.

# Taylor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 24 août 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007082860/1023/16.

# Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 8.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 15 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086260/1267/15.

# Hydro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 22 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086261/1267/15.



# Iberofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 73.499.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 17 septembre 2007 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'Assemblée Générale statutaire du 18 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007086262/1267/15.

# T.M.H. Web Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 74.238.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 29 août 2007 à 10.00 heures au siège social de la société avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007081112/755/15.

# Atayo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.966.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 août 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007083659/1023/16.

# Allianz-dit Business Cash, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde am 31. Juli 2007 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, Juli 2007.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften



Référence de publication: 2007086219/755/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10908. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# DWS Multi Asset Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086226/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02664. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# DWS Multi Asset Flex V, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086220/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02669. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# Kalchesbrück NewCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.180.

Im Jahre zweitausendundsieben, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer Depositar der Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft KALCHESBRÜCK PARTICIPATIONS S.A., mit Geschäftssitz in L-2220 Luxemburg, 560, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 76.354, hier vertreten durch drei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Frank Fischer, directeur de société, wohnhaft in Niederanven,
- Herr Marcel Ehlinger, Industrieller, wohnhaft in Luxemburg, und
- Herr Marc Giorgetti, diplômé en gestion d'entreprises, wohnhaft in Dondelange.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft KALCHESBRÜCK NewCo S.A., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560, rue de Neudorf, noch nicht im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler am 26. Februar 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler am heutigen Tag.

- Dass die Komparentin, durch ihren vorgenannten Vertreter, erklärt die einzige Gesellschafterin der vorgenannten Aktiengesellschaft KALCHESBRÜCK NewCo S.A., zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:



#### Frster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um zweiundachtzig Millionen achtundzwanzigtausandachthundert Euro (82.028.800,- EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweiundachtzig Millionen fünfhundertachtundneunzigtausendachthundert Euro (82.059.800,- EUR) auf einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von zweiundachtzig Millionen neunundzwanzigtausendachthunderdreiundvierzig Euro und vierzehn Cents (82.029.843,14 EUR) an die Aktieninhaber und die entsprechende Annullierung der achthundertzwanzigtausendzweihundertachtundachtzig (820.288) Aktien von je hundert Euro (100,- EUR) und des entsprechenden Emissionsaufgeldes in Höhe von eintausenddreiundvierzig Euro und vierzehn Cents (1.043,14 EUR).

Dem Alleinverwalter der Gesellschaft wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an den Gesellschafter zu tätigen, sowie die entsprechende Annullierung der achthundertzwanzigtausendfünfhundertachtundneunzig (820.598) Aktien von je hundert Euro (100.- EUR) und des entsprechenden Emissionsaufgeldes in Höhe von eintausenddreiundvierzig Euro und vierzehn Cents (1.043,14 EUR) vorzunehmen.

## Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließt die alleinige Gesellschafterin den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« Art. 5. (erster Absatz). Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißig-tausend Euro (31.000,-EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,-EUR).»

## **Dritter Beschluss**

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Frist zur Rückzahlung des Aktienkapitals und des Emissionsaufgeldes auf den 28. Februar 2007 festzulegen.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend neun hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Fischer, M. Elvinger, M. Giorgetti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1418 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007086228/211/61.

(070105298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

# Actaris Financial Services, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.665.

In the year two thousand seven, on the ninth day of July, at 4.15 p.m.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ACTARIS FINANCIAL SERVICES, a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.665, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 27, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 367, of June 12, 2003 (the Company).

There appeared:

ACTARIS METERING SYSTEMS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.445 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 9, 2007,



which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

- I. That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. (i) Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1095 of June 8, 2007 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 2. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares and convertible bonds issued by the Company;
- 3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 9, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, visà-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;
  - 4. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandates;
- 5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the statutory period at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and
- 6. Empowerment and authorisation of each of Mr Christian Kubitza, residing at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, and any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.
  - II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1095 of June 8, 2007.

The Meeting notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date of the present Meeting.

# Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves (i) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares and convertible bonds issued by the Company.

# Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 9, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to grant all managers of the Company, namely Mr Malcolm Unsworth, Mr Christian Kubitza and Mr Thierry Pimenta de Miranda, full discharge for the performance of their mandates.

# Fifth resolution

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the statutory period at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

# Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise each of Mr Christian Kubitza, residing at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, and any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.



#### Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR [•].

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuvième jour du mois de juillet à 16.15 heures.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'ACTARIS FINANCIAL SERVICES, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.665, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 367, du 12 juin 2003 (la Société).

## A comparu:

ACTARIS METERING SYSTEMS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.445 (l'Associé Unique), ici représentée par M. Etienne De Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2007,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. (i) Présentation du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1095 du 8 juin 2007 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007 et du Projet de Fusion; et (iii) approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion;
- 2. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales et des obligations convertibles émises par la Société;
- 3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 9 juillet 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
  - 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat;
- 5. Conservation des livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg; et
- 6. Pouvoir et autorisation à chacun de M. Christian Kubitza, de résidence au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg et tout avocat de Loyens Winandy à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous les documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.
  - II. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par l'Associé Unique.



L'Assemblée décide de (i) prendre acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007, et du Projet de Fusion et (ii) approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1095 du 8 juin 2007.

L'Assemblée note que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide (i) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales et des obligations convertibles émises par la Société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 9 juillet 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder à tous les gérants de la Société, à savoir M. Malcolm Unsworth, M. Christian Kubitza et M. Thierry Pimenta de Miranda, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun de M. Christian Kubitza, de résidence au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg et tout avocat de Loyens Winandy à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR [•].

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: E. de Crepy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17815 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007086218/5770/167.

(070107477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

# Credit Suisse Systematic Alpha (Lux), Fonds Commun de Placement, (anc. Credit Suisse IndexMatch (Lux)).

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 11 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 août 2007.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007086246/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06182. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

# HSH Money GlobalCurrency, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juli 2007.

LRI INVEST S.A. Unterschrift

Référence de publication: 2007086237/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09432. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

# DWS Multi Asset Flex III, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086225/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02663. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# HSH Money EuroPlus, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juli 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086233/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09429. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

## Actaris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.892.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 108.636.

In the year two thousand seven, on the ninth day of July, at 4.15 p.m.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ACTARIS LUXEMBOURG, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.636, incor-



porated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of June 9, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1167, of November 8, 2005 (the Company). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated July 21, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1407 of December 17, 2005.

There appeared:

ACTARIS METERING SYSTEMS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.445 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 9, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

- I. That the agenda of the Meeting is the following:
- 1. (i) Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1095 of June 8, 2007 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 2. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;
- 3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 9, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, visà-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;
  - 4. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandates;
- 5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the statutory period at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and
- 6. Empowerment and authorisation of each of Mr Christian Kubitza, residing at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, and any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.
  - II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

# First resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on June 5, 2007 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1095 of June 8, 2007.

The Meeting notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date of the present Meeting.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves (i) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

# Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 9, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

# Fourth resolution

The Meeting resolves to grant all managers of the Company, namely Mr Malcolm Unsworth, Mr Christian Kubitza and Mr Thierry Pimenta de Miranda, full discharge for the performance of their mandates.



#### Fifth resolution

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the statutory period at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

#### Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise each of Mr Christian Kubitza, residing at 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg, and any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

#### Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR [•].

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuvième jour du mois de juillet à 16.15 heures.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Actaris Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.636, suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1167, du 8 novembre 2005 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,- N ° 1407 du 17 décembre 2005

#### A comparu:

ACTARIS METERING SYSTEMS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.445 (l'Associé Unique), ici représentée par M. Etienne De Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2007,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. (i) Présentation du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1095 du 8 juin 2007 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007 et du Projet de Fusion; et (iii) approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion;
- 2. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;
- 3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 9 juillet 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
  - 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat;
- 5. Conservation des livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg; et



- 6. Pouvoir et autorisation à chacun de M. Christian Kubitza, de résidence au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg et tout avocat de Loyens Winandy à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous les documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.
  - II. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par l'Associé Unique.

L'Assemblée décide de (i) prendre acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 juin 2007, et du Projet de Fusion et (ii) approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1095 du 8 juin 2007.

L'Assemblée note que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide (i) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 9 juillet 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

# Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder à tous les gérants de la Société, à savoir M. Malcolm Unsworth, M. Christian Kubitza et M. Thierry Pimenta de Miranda, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg.

## Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun de M. Christian Kubitza, de résidence au 21, Côte d'Eich, L-1457 Luxembourg et tout avocat de Loyens Winandy à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

# Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR [•].

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17817 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007086227/5770/168.

(070107479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.



## Cargoleasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 124.147.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2007

S'est réuni au siège, 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARGOLEASING;

L'Assemblée est présidée par M. Jean Bidegain, administrateur de la société, lequel désigne Mme Mireille Bailly en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'Assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le Président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- transfert du siège social
- révocation d'un administrateur
- nomination d'un administrateur
- révocation du Commissaire aux comptes
- nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, le transfert du siège social du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg vers l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
  - 2) Elle révoque, à dater de ce jour, Mme Ferrara Karine de son mandat d'administrateur.
- 3) Elle nomme, à dater de ce jour la S.A CCMT PARTICIPATIONS ayant son siège social 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109.612 et représentée par son administrateur-délégué M. Michel Vansimpsen au poste d'administrateur pour terminer le mandat de Mme Ferrara Karine.
  - 4) Elle révoque, à dater de ce jour, le Commissaire aux comptes, M. Pascal Bonnet.
- 5) Elle nomme en qualité de nouveau Commissaire aux comptes, à dater de ce jour, la société AVANCED ACCOUNTANTS & ASSOCIATES LIMITED ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, london W1B 3HH (UK) et enregistrée auprès des Companies House sous le n ° 05783609, pour terminer le mandat de M. Pascal Bonnet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat CCMT PARTICIPATIONS S.A.

M. Vansimpsen

Représentant permanent

J. Bidegain / M. Bailly

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2007080092/1969/43.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02097. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

# Financière Baucalaise S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080618/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01579. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.



# GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Acivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.307.

## **OUVERTURE DE SUCCURSALE**

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société GLV FINANCE HUNGARY Kft. (la «Société») constituée sous le droit hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est: 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la gestion journalière d'un portefeuille d'actifs intellectuels (marques, brevets, etc) et de prêts qui seront alloués par la maison mère à la Succursale. Ces activités incluront l'octroi de licence et de financement à des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de redevances et de paiements d'intérêts émanant respectivement des détenteurs de licence ou des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités redus en cas de paiements tardifs.
- 3- La Société est enregistrée auprès du registre des sociétés de Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N ° 01-09-883222.
- 4- La dénomination sociale de la Société est GLV FINANCE HUNGARY Kft. et sa forme est Korlátolt Felelösségü Társaság (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est GLV FINANCE HUNGARY Kft., LUXEMBOURG BRANCH.
- 5- La Société est engagée par la signature individuelle des administrateurs délégués de la Société: M. Attila Szedmák, demeurant professionnellement à Hermina út 17. 4. em., H-1146 Budapest, Hongrie; M. Ildikó Lemperger, demeurant professionnellement à Hermina út 17. 4. em., H-1146 Budapest, Hongrie.
- 6- La Succursale est engagée par la seule signature de M. Olivier Dorier, demeurant professionnellement 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour GLV FINANCE HUNGARY Kft., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007080568/296/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

# Seizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.688.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080620/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01574. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

## PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.283.334,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand seven, on the third day of May,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague impeached Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of this deed.



There appeared:

Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122.138, (the «Company»),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated 13 April 2007.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.
- 2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,408,334 (one million four hundred and eight thousand three hundred and thirty-four Euros), divided into 604,167 (six hundred and four thousand one hundred and sixty-seven) class A shares (the «Class A Shares»), 50,000 (fifty thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 50,000 (fifty thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2 (two Euros) each, all fully paid up (by 100%).
- 3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 350,000,000 (three hundred and fifty million Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.)

4) By resolutions dated 13 April 2007, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006). The share capital of the Company is increased as of 17 April 2007, date of the reception of the funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 875,000 (eight hundred and seventy-five thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,408,334 (one million four hundred and eight thousand three hundred and thirty-four Euros) to EUR 2,283,334 (two millions two hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-four Euros) by creating and issuing 437,500 (four hundred and thirty-seven thousand five hundred) new Class A Shares (the «New Shares») with a par value of EUR 2 (two Euros) each.

20,833 (twenty thousand eight hundred and thirty-three) new Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by SACCEF, a company established under the laws of France, having its registered office at 128, rue La Boétie, 75378 Paris Cedex 08, France, registered under number 352 625 065 (RCS Paris) (the «Subscriber 1»).

83,333 (eighty-three thousand three hundred and thirty-three) new Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a company established under the laws of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, 92903 Paris La Défense Cedex, France, registred under number 086 380 730 (RCS Nanterre) (the «Subscriber 2»).

104,167 (one hundred and four thousand one hundred and sixty-seven) new Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by CARDIF ASSURANCE VIE, a company established under the laws of France, having its registered office at 5, avenue Kléber, 75116 Paris, France, registered under number 732 028 154 (RCS Paris) (the «Subscriber 3»).

166,667 (one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) new Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by INDUSTRIENS PENSIONSFORSIKRING A/S, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK-1364 Copenhagen K, Denmark (the «Subscriber 4»).

62,500 (sixty-two thousand five hundred) new Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.139 (the «Subscriber 5», together with the Subscriber 1, Subscriber 2, Subscriber 3 and Subscriber 4, the «Subscribers»).

These Subscribers subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 875,000 (eight hundred and seventy-five thousand Euros) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 2,283,334 (two millions two hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-four Euros), divided into 1,041,667 (one million forty-one thousand six hundred and sixty-seven) Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) class B shares and 50,000 (fifty thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euros) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at EUR 2,283,334 (two million two hundred and eighty-three thousand three hundred thirty-four Euros), divided into 1,041,667 (one million forty-one thousand six hundred and sixty-seven) class A shares (the «Class A Shares»), 50,000 (fifty thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 50,000 (fifty thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2 (two Euros) each, fully paid up (by 100%).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 349,125,000 (three hundred and forty-nine millions one hundred and twenty-five thousand Euros) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 349,125,000 (three hundred and forty-nine millions one hundred and twenty-five thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.»

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 11.500.-Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présent minute.

# A comparu:

Régis Galiotto, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la «Société»),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 13 avril 2007.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.
- 2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.408.334 (un million quatre cent quarante-huit mille trois cent trentequatre Euros) représenté par 604.167 (six cent quatre mille cent soixante-sept) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B (les »Actions de Catégorie B») et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).
- 3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 350.000.000 (trois cent cinquante millions d'Euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.



4) Par les résolutions prises en date du 13 avril 2007, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006). Le capital social a été augmenté le 17 avril 2007, date de réception des fonds sur le compte bancaire de la Société, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 1.408.334 (un million quatre cent quarante-huit mille trois cent trente-quatre Euros) à EUR 2.283.334 (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre Euros) en créant et émettant 437.500 (quatre cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune.

Les nouvelles 20.833 (vingt mille huit cent trente-trois) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SACCEF, une société de droit français ayant son siège social au 128, rue La Boétie, 75378 Paris Cedex 08, France, immatriculée sous le numéro 352.625.065 (RCS Paris) (le «Souscripteur 1»).

Les nouvelles 83.333 (quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société de droit français ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, 92903 Paris La Défense Cedex, France, immatriculée sous le numéro 086.380.730 (RCS Nanterre) (le «Souscripteur 2»).

Les nouvelles 104.167 (cent quatre mille cent soixante-sept) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par CARDIF ASSURANCE VIE, une société de droit français ayant son siège social au 5, avenue Kléber, 75116 Paris, France, immatriculée sous le numéro 732.028.154 (RCS Paris) (le «Souscripteur 3»).

Les nouvelles 166.667 (cent soixante-six mille six cent soixante-sept) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par INDUSTRIENS PENSIONSFORSIKRING A/S, une société de droit danois ayant son siège social au Noerre Farimagsgade 3, DK-1364 Copenhagen K, Danemark (le «Souscripteur 4»).

Les nouvelles 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBWII REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.139 (le «Souscripteur 5» et ensemble avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3 et le Souscripteur 4, les «Souscripteurs»).

Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de huit cent soixante-quinze mille Euros (EUR 875.000) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 2.283.334), divisé en un million quarante et un mille six cent soixante-sept (1.041.667) Actions de Catégorie A, 50.000 (cinquante mille) Actions de Catégorie B et 50.000 (cinquante mille) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 2.283.334 (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre Euros), représenté par 1.041.667 (un million quarante et un mille six cent soixante-sept) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)».

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à EUR 349.125.000 (trois cent quaranteneuf millions cent vingt-cinq mille Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 349.125.000 (trois cent quarante-neuf millions cent vingt-cinq mille Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C.»

#### Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à 11.500 Euros.

Dont acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte. Signé: R. Galiotto, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007. Relation: LAC/2007/7090. — Reçu 8.750 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007080805/211/190.

(070088934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

# VOLANDO Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Juli 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086241/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07475. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

# VOLANDO Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Juli 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086242/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

# EasyETF Itraxx® Europe HiVol, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 26 juillet 2007 concernant le fonds commun de placement EasyETF Itraxx® Europe HiVol a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The management regulations effective as of 26th July 2007 with respect to the fund EasyETF Itraxx® Europe HiVol have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086272/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02478. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

## EasyETF Itraxx® Crossover, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 26 juillet 2007 concernant le fonds commun de placement EasyETF ltraxx® Crossover a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The management regulations effective as of 26th July 2007 with respect to the fund EasyETF Itraxx® Crossover have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086274/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02472. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

# Vermögensportfolio Ulm, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2007.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086248/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05978. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

# DWS Multi Asset Flex V, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 16. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086271/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02668. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

# **BAYVK P1-Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement vom UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A. wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007086303/250/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03983. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

## Chester, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 129.543.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Kevin Warren, director, born on 26 July 1956 in Dublin, Ireland, residing at Carraig An Iuir, Knapton Road, Monskstown, Dublin,



here represented by Ms Maÿ N'Diaye, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 30 May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment including the holding of units in unit trust, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including up and cross-stream transactions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of CHESTER.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ten thousand British pounds (GBP 10,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one British pounds (GBP 1. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

9.1 If a shareholder intends to transfer any and all of his shares (the «Transferor»), he hereby grants to each of the other shareholders (a «Beneficiary») a pre-emption right in its favour over all such shares (the «Shares»). This pre-emption right is granted to the each Beneficiary in proportion to the amount of shares held by each such Beneficiary. The non-exercise by a Beneficiary of his pre-emption rights in accordance with this article 9 proportionally increases the pre-emption rights of the other Beneficiary which has made a request to purchase the shares in accordance with the provisions as set out below.

Shareholders have the right to transfer their holdings to a permitted transferee without giving notice to the Beneficiaries. A permitted transferee is defined as a spouse, children, personal investment vehicle or personal trust.

9.2 In the event that the Transferor wishes to transfer the Shares, he shall give notice to the Beneficiaries of such an intention as soon as he has received an offer from a third party acting in good faith. Such notice (the «Notice») shall be given by means of registered mail with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing which demonstrates the date upon which it was sent. The Notice shall give details of the conditions of the proposed transfer and in particular that it will apply to all the shares under the proposed transfer, the identity of the proposed third party purchaser (the «Purchaser»), the price offered by such third party and the conditions of payment thereof. In the event



of a transfer other than for cash, the Notice shall include a valuation in pounds by the Transferor of the consideration offered by the prospective Purchaser. In the event of transfer by way of gift, it shall include a valuation in pounds of the Shares.

9.3 The Beneficiary wishing to exercise its pre-emption rights must, within thirty (30) days of receipt of the Notice, inform the Transferor and the Company by registered mail with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing containing evidence of the date of sending, of its decision to exercise such right of pre-emption of the Shares at the price determined in accordance with the provisions of article 9.9 below (the «Pre-emption Letter»).

The Pre-emption Letter shall specify the maximum number of shares which the Beneficiary irrevocably undertakes to purchase by exercising its right of pre-emption (the «Preempted Shares»).

- 9.4 If the number of Preempted Shares exceeds the number of Shares, these requests shall be reduced in proportion to the amount of shares held by each Beneficiary which has made a request to purchase the Shares in accordance with the provisions of article 9.3 above, but within the limit of the number of Shares specified in their Pre-emption Letter. The allocation of any remaining Shares will be made pursuant to the provisions of this article 9.4 between the Beneficiaries whose request for pre-emption will not have been fully satisfied. In case of any remaining Shares after the allocations set out in this article 9.4, such Shares will be allocated to the Beneficiary, whose request for pre-emption will not have been fully satisfied, as determined by the Transferor in his sole and absolute discretion.
- 9.5 The Shares shall be allocated by the Transferor between the Beneficiaries who exercise their pre-emption rights and the Transferor shall give notice to each Beneficiary of such allocation within fifteen (15) days from the expiry of the thirty (30)-day period referred to in article 9.3 above (hereinafter referred to as the «Allocation Letter»). A copy of all of the Pre-emption Letters received by the Transferor shall be annexed to the Allocation Letter.
- 9.6 In the event that pre-emption rights are exercised in respect of all of the Shares, the Beneficiaries who have exercised their pre-emption rights will have fifteen (15) days from receipt of the Allocation Letter to acquire the Shares and pay immediately the price determined in accordance with the provisions of Article 9.9 below. At the expiry of this fifteen (15)-day period, if a Beneficiary has not acquired its allocation of Shares and has not paid the price determined in accordance with the provisions of Article 9.9 below, its rights provided for in the present article 9 will be lost and the right of pre-emption and the pre-emption procedure provided in this article 9 shall be reapplied to the Shares provided for in the previous sentence.
- 9.7 If the number of Preempted Shares is less than the number of Shares, the Transferor shall be free to transfer the Shares in accordance with the provisions of article 9.8 below. The Transferor shall in any event give notice to the Beneficiaries within the period of fifteen (15) days referred to in 9.3 above, of its decision not to fulfil the requests for purchase of Shares by pre-emption.
- 9.8 In the event that no Beneficiary exercises its right of pre-emption, in accordance with the provisions of article 9.3 above, the Transferor may transfer to the Purchaser all, but no less than all, of the Shares within one (1) month from the date on which the waiver or loss of the pre-emption right in question becomes final. Such Transfer shall take place on conditions, particularly as to price payable, which are at least as favourable to the Transferor as those referred to in the Notice. In the event that the Transfer does not take place on conditions at least as favourable, the right of pre-emption and the pre-emption procedure provided for in this article shall be reapplied to the Transfer proposed by the Transferor.
  - 9.9 Purchase Price upon Pre-emption
- (a) The purchase price payable upon pre-emption shall be equal to the price offered by the Purchaser, as indicated by the Transferor to the Beneficiaries in the Notice.
- (b) In the event of a transfer other than for cash, the purchase price payable shall be equal to the value of the offer made by the Purchaser. As regards a transfer by way of gift (including a transfer upon death) the price shall be equal to the value of the shares. Such values shall be estimated and, in the absence of such values being contested in accordance with the conditions below, shall be fixed by the Transferor in the Notice.
- (c) If one of the events referred to in paragraph (b) above occurs, any Beneficiary may, within fifteen (15) days of receipt of the Notice, inform the Transferor that he disagrees with the price offered by the Purchaser or the valuation proposed by the Transferor. In this case, if the Transferor and the Beneficiary are unable to agree on the value of the offer, the value of the Shares shall be determined by an expert (the «Expert»), appointed by [the President of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg, at the written request of the first shareholder to do so. The Expert shall act as a mutual agent (mandataire commun) of the shareholders. He shall deliver his report to the Beneficiaries and the Transferor within sixty (60) days from his appointment. After receipt of the Expert's report, the Transferor or, failing which (i.e. when appropriate action has not been taken within eight (8) days in response to a formal notice to the Transferor to make such a request, copied to the other Beneficiaries), the first Beneficiary to do so in his place, shall proceed to re-issue a Notice in accordance with article 9.2, with a copy of the Expert's valuation annexed thereto. The pre-emption procedure shall then be followed as normal. However, the Transferor and each Beneficiary may, within three (3) days of receipt of the Expert's report, in response to such report, notify all of the Beneficiaries or the Transferor respectively of its decision to withdraw from the Transfer or the pre-emption.



# C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by three managers, who do not need to be shareholders. These managers will be split equally into class A and class B.

The class A manager shall be one Warren Private Client Manager and there shall be two class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of two managers, one signature from Class A and one signature from Class B.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. (this is a standard provision and will not affect the tax residency status of the company, provided physical board meeting are held in Luxembourg)

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 13.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

## D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 14.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 16.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 17.** The Company's year commences on the first day of April of each year and ends on the thirty-first of March of the same year.



- **Art. 18.** Each year on the last day of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 19.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

# Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by Mr Kevin Warren, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousands British pounds (GBP 10,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2008.

## Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

# Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an indefinite period of time.
  - i. A Manager:
  - Mr John Horgan, born on 10th August 1971, Ireland, residing at 72 Pembroke Cottages, Donnybrook, Dublin 4.
  - ii. B Managers:
- DOMELS S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 104.715;
- ENILEC S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 105.176

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu:

M. Kevin Warren, né le 28 avril 1958 à Dublin, Irlande, résidant à Carraig An Iuir, Knapton Road, Monkstown, Dublin, ici représentée par Mlle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 30 mai 2007.



La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

# A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «Chester».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

# **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par dix (10) parts sociales, d'une valeur de mille livres sterling (GBP 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

9.1 Dans le cas où un actionnaire aurait l'intention de céder tout ou partie de ses parts (le «Cédant»), il accorde par les présents statuts le droit à chaque actionnaire de la Société (les «Bénéficiaires») un droit de préemption sur lesdites parts sociales (les «Parts»). Ce droit de préemption est accordé à chaque Bénéficiaire en proportion du nombre de parts détenues par lui dans la Société. Le non exercice du droit de préemption par un Bénéficiaire conformément aux dispositions du présent article 9 augmentera proportionnellement les droits de préemptions des autres Bénéficiaires qui ont fait connaître leur intention d'acquérir les Parts conformément aux dispositions prévues ci-après.

Les associés ont le droit de céder leurs actions à un tiers autorisé sans suivre la procédure de préemption. Un tiers autorisé est l'époux (se), l'enfant, un véhicule d'investissement personnel ou un trust personnel.

9.2 Dans le cas où le Cédant souhaiterait céder ses Parts, il devra en informer les Bénéficiaires dès réception d'une offre provenant d'un tiers non autorisé agissant de bonne foi. Telle information (l'«Information») devra être donnée par voie de courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen par écrit démontrant la date d'envoi. L'Information devra contenir le détail des conditions de la cession proposée et en particulier et stipuler que ces conditions



s'appliqueront à toutes les parts concernées par la cession, l'identité de l'éventuel tiers Acquéreur (l'«Acquéreur»), le prix offert par ce tiers et les conditions de paiement de celui-ci. Dans le cas d'une cession pour une autre contrepartie que des espèces, l'Information devra contenir une évaluation en livres sterling par le Cédant de la contrepartie offerte par l'éventuel Acquéreur. Si les Parts font l'objet d'une libéralité, l'Information devra contenir également une évaluation en livres sterling de telles parts.

9.3 Le Bénéficiaire qui souhaite exercer son droit de préemption doit, dans les trente (30) jours qui suivent la réception de l'Avis, informer le Cédant et la Société par courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit avec preuve certaine de la date d'envoi, de sa décision d'exercer son droit de préemption sur les Parts au prix déterminé conformément aux dispositions des la clause 9.9 ci-après (la «Lettre de Préemption»).

La Lettre de Préemption devra spécifier le nombre de Parts concernées que le Bénéficiaire s'engage irrévocablement à acquérir en exerçant son droit de préemption (les «Parts Préemptées»).

9.4 Si le nombre de Parts Préemptées excède le nombre de Parts, ces requêtes devront être réduites en proportion du nombre de Parts détenues par chaque Bénéficiaire qui a émis le souhait d'acquérir des Parts conformément aux dispositions de la clause 9.3 ci-dessus, mais dans la limite du nombre de Parts notifiés dans leur Lettre de Préemption. La répartition des parts restantes se fera conformément aux dispositions de la clause 9.3 entre les Bénéficiaires dont la requête pour préemption n'a pas été totalement satisfaite. Dans le cas où il resterait des parts après la réallocation effectuée conformément aux dispositions de la présente clause 9.4, ces Parts seront attribuées au Bénéficiaire dont la requête pour préemption n'aura pas été totalement satisfaite, dans des proportions laissées à l'entière et totale discrétion du Cédant.

9.5 Les Parts seront réparties par le Cédant entre les Bénéficiaires exerçant leur droit de préemption, et le Cédant devra informer chaque Bénéficiaire de cette répartition dans les quinze (15) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours prévu à l'article 9.3 ci-dessus (ci après la «Lettre de Répartition»). Copie de chaque Lettre de Répartition reçue par le Cédant devra être annexée à la Lettre de Répartition.

9.6 Dans le cas où les droits de préemption sont exercés sur toutes les Parts, les Bénéficiaires qui ont exercé leur droit de préemption devront dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la Lettre des Répartition acquérir les Parts et payer immédiatement le prix déterminé conformément aux dispositions de l'article 9.9 ci-dessous. A l'expiration de ce délai de quinze (15) jours, si un des Bénéficiaires n'a pas acquis et n'a pas payé le prix déterminé conformément aux dispositions de l'article 9.9 ci-dessous, ses droits prévus à l'article 9 seront perdus et le droit de préemption et la procédure de préemption prévue au même article 9 sera appliquée de nouveau aux Parts évoquées à la phrase précédentes.

9.7 Si le nombre de Parts Préemptées est inférieur au nombre de Parts, le Cédant sera libre de céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 9.8 ci-dessous. Le Cédant devra en tous les cas en informer les Bénéficiaires dans le délai de quinze (15) jours dont il est fait référence à l'article 9.3 plus haut, de sa décision de ne pas mener à terme l'acquisition de Parts par préemption.

9.8 Au cas où aucun Bénéficiaire n'exerce son droit de préemption conformément aux dispositions de l'article 9.3 cidessus, le Cédant peut céder à l'Acquéreur toutes, et seulement toutes, ses Parts dans un délai de un (1) mois à partir de la date où le renoncement ou la perte du droit de préemption devient final. Cette cession aura lieu à des conditions, particulièrement en ce qui concerne le prix de cession, qui seront au moins aussi favorables au Cédant que celles contenues dans l'Avis. Au cas où la Cession n'a pas lieu dans des conditions au moins aussi favorables, la procédure de préemption prévue dans cet article sera réappliquée à la Cession proposée par le Cédant.

9.9 Le prix d'achat suite à préemption

- (a) Le prix d'achat payable suite à l'exercice du droit de préemption sera égal au prix offert par l'Acquéreur, comme indiqué par le Cédant aux Bénéficiaires dans l'Avis.
- (b) Dans le cas d'une cession pour une contrepartie autre que des espèces, le prix d'achat sera égal à la valeur de l'offre faite par l'Acquéreur. Concernant la cession par voie de libéralité (y compris la cession par voie successorale), le prix sera égal à la valeur des Parts. Ces valeurs feront l'objet d'une estimation, et en l'absence de contestation des Parts telle que définie ci-dessous, seront fixées par le Cédant dans l'Avis.
- (c) Si l'une des hypothèses prévues au paragraphe (b) se réalise, chaque Bénéficiaire peut, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'Avis, informer le Cédant de son désaccord sur le prix offert par l'Acquéreur ou sur l'estimation proposée par le Cédant. Dans ce cas, si le Cédant et le Bénéficiaire ne parviennent pas à un accord sur la valeur de l'offre, la valeur des Parts sera déterminée par un expert nommé par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (l'«Expert»), sur la demande écrite du premier associé le désirant. L' Expert devra agir en tant que mandataire commun aux associés. Il établira un rapport au Bénéficiaire et au Cédant dans les soixante (60) jours suivant sa nomination. Après réception du rapport de l'Expert, le Cédant ou, en cas de défaillance (lorsque aucune action n'a été entreprise dans le délai de huit (8) jours en réponse à l'avis formel faite au Cédant de procéder à une telle action, dont copie a été adressée aux autres Bénéficiaires, le premier Bénéficiaire à agir de telle sorte à sa place, devra procéder à une nouvelle émission de l'avis prévu aux dispositions de l'article 9.2, accompagné d'une copie de l'avis de l'Expert. La procédure de préemption sera suivie normalement. Cependant, le Cédant et chaque Bénéficiaire peut, dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception du rapport de l'Expert, en réponse à un tel rapport, notifier à tous les Bénéficiaires ou au Cédant sa décision de ne pas acquérir de Parts ou de ne pas exercer son droit de Préemption.



#### C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
- **Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 16.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.



- Art. 18. Chaque année, le dernier jour de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

# F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

## Souscription et libération

Les dix (10) parts sociales ont été souscrites par M. Kevin Warren, susnommé.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-un mars 2008.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent Euro (EUR 1.500,-).

## Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont désignées comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - i. A Manager:
  - M. John Horgan, né le 10 août 1971, Irlande, résident au 72 Pembroke Cottages, Donnybrook, Dublin 4.
  - ii. B Managers:
- DOMELS S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 104.715;
- ENILEC S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 105.176

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er juin 2007, Relation: LAC/2007/10872. — Reçu 147,17 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Référence de publication: 2007083578/211/453.

(070092740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

# W2007 Parallel Blocker 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.552.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

# Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.
  - Art. 2. The denomination of the company is W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S.à r.l.
  - **Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

## Title II. Capital - Parts

- **Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (One cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.
  - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.



The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

#### Title III. Management

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).
- **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.



**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

## Title IV. General Meeting of the Shareholders

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

# Title V. Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1,250,000
Total:	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

## Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- 1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 2. Mr. Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;



- 3. Mr. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).
  - 3) The company shall have its registered office at 9 11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

# Titre 1 er . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La dénomination de la société est W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S. à r.l.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. Capital - Parts

- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.
  - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.



Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.



En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.
- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

# Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts
	sociales
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007	1.250.000
Total:	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,-€.

#### Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- 1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant profession-nellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 3. M. Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).
  - 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 11, Grand Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, Relation: LAC/2007/14947. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007083576/212/351.

(070092843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

### Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 112.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007081478/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02267. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

# Tizzano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIZZANO SA

Signatures

Référence de publication: 2007081484/7898/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03888. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.



# Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

DILANI ALI 34	DECEMBER 2005
BILAIN AU 31	DECEMBRE 2005

			CEMBRE 2005		
Actif	2005	2004	Passif	2005	2004
Immeuble Al Esch	3.004.251,80	3.077.478,90	Capitaux propres	3.689.323,30	3.694.342,41
Immeuble Um Bill	2.345.371,93	962.457,16	Emprunt CCRA I	86.623,16	117.125,52
Subventions MIFA	-1.296.649,80	-328.610,97	Emprunt CCRA II	67.468,32	89.316,98
Urn Bill Phase II	20.696,58	0,00	Emprunt FORTIS (30%)		100.408,17
Mobilier & installations	46.505,27	47.876,18	Emprunt FORTIS (70%)		234.254,75
Matériel roulant	1,00	4.285,62	Admin. des Contributions		18,01
Garanties et cautions	250,00	250,00	CCSS	7.745,60	6.574,36
Avances au personnel	0,00	7.200,21	Autres dettes	0,00	0,00
Créance MIFA	588.000,00	328.971,59	Produits constatés d'avance	-,	-,
Autres créances	5.826,59	10.070,46	Œuvres GDCH	150.000,00	150.000,00
BCEE	67.823,31	68.084,48	Comptes d'ordre		
			FORTIS - garanties locatives		
FORTIS	93.820,83	35.663,96.	<b>6</b>	8.526,89	7.936,55
CCRA	2.149,23	2.646,95			
CCPL	226.241,26	175.665,66			
Caisses	1.930,35	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Comptes d'ordre					
FORTIS - garanties locatives					
	8.526,89	7.936,55			
-	5.114.745,24			5.114.745,24	4 399 976 7
					248.000,00
•				118.000,00	
Facturation «Bill»				20.000,00	
Dons				400 000 00	
				100.000,00	
Ressources extraordinaires				10.000,00	
				10.000,00	608.000,00
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		10.000,00	608.000,00
Remboursement rémun.d'inse	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00	608.000,00
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	rtion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00	608.000,00
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00	
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00	1.247.156,54
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00 9.000,00	1.247.156,54 <b>366.000,0</b> 0
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00 10.000,00 9.000,00	1.247.156,54 <b>366.000,0</b> 0
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertion			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00 9.000,00 80.000,00	1.247.156,54 <b>366.000,0</b> 0
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertionées			10.000,00 90.000,00 18.000,00 150.000,00 350.000,00 222.000,00 55.000,00 70.000,00 9.000,00 80.000,00 50.000,00	1.247.156,54 <b>366.000,0</b> 0
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertionées			10.000,00	1.247.156,54 <b>366.000,0</b> 0 630.000,00
Remboursement rémun.d'inse Emprunt BGL	ertionées			10.000,00	608.000,00 1.247.156,54 366.000,00 996.000,00

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxembourg, le 4 avril 2006. Signature.

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2005

Charges	2005	2004	Produits	2005	2004
Frais de personnel	158.905,59	134.907,84	Dons ordinaires	55.509,26	107.712,17
Frais «AI Esch»	56.032,65	55.981,29	Dons décès & mariages	70.000,00	77.455,33
Frais «Um Bill»	5.541,94	373,77	Subsides MIFA	69.386,30	57.982,65
Frais Cents	749,59	0,00	Loyers reçus	120 350,60	116 615,36
Frais généraux	1.121,00	6.365,43	Recette gérance imm	6.458,60	6.069,36
Frais matériel roulant	7.640,18	10.618,65	Autres recettes	6.648,79	6.123,22
Intérêts et charges ass	22.711,78	7.842,90	Intérêts et produits ass	14.570,32	329,58
Amortissement immeubl	e 73.227,10	73.227,10	Produits - exerc.antérieurs	5.514,37	
Amortissement mobilier	22.916,98	22.916,98	Excédents des charges	14.804,97	
Amort. matériel roulant	4.284,62	4.284,60			
Reprise frais «Um Bill» .		-42.849,96			
Charges - exerc.antérieu	rs 10.111,78	1			
Excédents des produits .		98.619,07			
Total	363.243,21	372.287,67		363.243,21	372.287,67

Signature.

Référence de publication: 2007081115/1370/74.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04218. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

#### Yarmouk Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 115.511.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YARMOUK HOLDING Sàrl

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

**Signatures** 

Référence de publication: 2007080628/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02180. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

# Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C no 346 du 24 novembre 1989, modifiée par devant le même notaire en date du 19 octobre 1990, acte publié au Mémorial C no 125 du 14 mars 1991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAÏENCE S.A.

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signature

Référence de publication: 2007081766/3361/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01865. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.



### Lehr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 94.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080683/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09937. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

### Francap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007080653/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02524. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

### Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081768/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00636. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

### Italtractor ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITALTRACTOR ITM S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007081729/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03230. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.



# Laboratoire Dentaire Fleischhauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 40, rue Mont Royal. R.C.S. Luxembourg B 129.494.

# **STATUTS**

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Edouard Fleischhauer, maître mécanicien dentaire, né à Luxembourg, le 6 mai 1942, demeurant à L-8255 Mamer, 40, rue Mont Royal,
- 2. Monsieur Joe Fleischhauer, maître mécanicien dentaire, né à Luxembourg, le 29 mai 1969, demeurant à L- 1620 Luxembourg, 5, rue Jean Baptiste Gelle,

représentés par Madame Danielle Kirsch, employée privée, en vertu de deux procurations, établies le 21 juin 2007 à Luxembourg.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et la mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de LABORATOIRE DENTAIRE FLEISCHHAUER S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire et d'un dépôt dentaires. Elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Joe Fleischhauer, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2. par Monsieur Edouard Fleischhauer, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.



**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. La durée de leur mandat et leurs pouvoirs sont fixés par l'assemblée générale des associés lors de leurs nominations.
- **Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin.
- Art. 16. Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 juin 2008.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.000,- (mille euros).

### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Monsieur Joe Fleischhauer, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

# Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-8255 Mamer, 40, rue Mont Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kirsch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16042. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juillet 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007082922/222/131.

(070091815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

# Fiscogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 129.532.

# STATUTS

L'an mil deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

- 1. Monsieur Francis Welscher, employé privé, né à Luxembourg, le 25 juin 1963, demeurant à L-4945 Bascharage, 53, rue de Schouweiler,
- 2. Monsieur Julien Mertz, employé privé, né à Differdange, le 28 mars 1957, demeurant à L-4804 Rodange, 4, rue de Maribor.
- 3. Madame Brigitte Weimerskirch, employée privée, née à Luxembourg, le 30 avril 1961, demeurant à L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin,
- 4. Monsieur Richard Jean-Marie Sturm, juriste, né à Luxembourg, le 6 juillet 1964, demeurant à L-4953 Hautcharage, 18, Cité Bommelscheuer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de FISCOGEST S.à.r.l.
- Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution, à titre indépendant, de toutes prestations de service dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité, la gestion de sociétés, le calcul de traitements et de salaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.



- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- Eur), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- Eur) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	parts
- Monsieur Francis Welscher, prédit,	25
- Monsieur Julien Mertz, prédit,	25
- Madame Brigitte Weimerskirch, prédite,	25
- Monsieur Richard Jean-Marie Sturm, prédit,	25
Total: Cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

#### Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

#### Art. 10

Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
  - Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
  - Art. 13. Pour tout ce qui n'est prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

### Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:



1.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Brigitte Weimerskirch, prédite,

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2. Le siège social est établi à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Welscher, J. Mertz, B. Weimerskirch, Sturm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC / 2007 / 12988. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007083573/202/95.

(070092600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

# Nordlux, Fonds Commun de Placement.

Das am 1. August 2007 unterzeichnet Sonderreglement für den NORDLUX, der von der BANQUE DE LUXEM-BOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A. gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Form eines «Fonds Commun de Placement» (FCP) verwaltet wird, wurde in Luxemburg am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt

Zur Veröffentlichung eines Vermerks im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. August 2007.

M. Gehlen / F. Barthel
Directeur / Head of Sales

Référence de publication: 2007086235/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02121. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

### H & A Lux OptiRent, Fonds Commun de Placement.

### **AUFLÖSUNG**

Durch Beschluß des Verwaltungsrates vom 12. Juli 2007 der HAUCK AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., wird das Sondervermögen H & A LUX OptiRent zum 14 September 2007 aus wirtschaftlichen Gründen liquidiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2007.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2007086338/1346/11.

### DWS Rendite, Fonds Commun de Placement.

DWS RENDITE (Short)

DWS RENDITE (Medium)

DWS RENDITE (Long)

**DWS RENDITE Roller 2Y** 

**DWS RENDITE Roller 5Y** 

Das mit Wirkung zum 12. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086238/1352/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10654. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

### DWS Rendite, Fonds Commun de Placement.

DWS RENDITE (Short)

DWS RENDITE (Medium)

**DWS RENDITE (Long)** 

**DWS RENDITE Roller 2Y** 

**DWS RENDITE Roller 5Y** 

Das mit Wirkung zum 12. Juli 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim registre de commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007086240/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10652. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

# Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.832.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007080646/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01572. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

### Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.622.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2004, acte publié au Mémorial C n ° 938 du 21 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081718/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03032. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck